Il y a quarante bonnes œuvres, donner une chèvre laitière en usufruit les surpasse toutes ! Quiconque accomplit l'une [de ces bonnes œuvres], espérant la récompense divine et confiant en la promesse d'Allah, sera admis au Paradis par la cause de celle-ci.

Abu Muḥammad ibn 'Amr ibn Al-’Aṣ (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il y a quarante bonnes œuvres, donner une chèvre laitière en usufruit les surpasse toutes ! Quiconque accomplit l'une [de ces bonnes œuvres], espérant la récompense divine et confiant en la promesse d'Allah, sera admis au Paradis par la cause de celle-ci. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a incité sa communauté à accomplir de bonnes actions ; il a mentionné le nombre de leurs catégories tout en restant vague à leur sujet, à l'exception de la plus élevée : que l'individu accorde une brebis de son troupeau de moutons à un pauvre, afin qu'il puisse profiter de son lait, et que, dès que ce dernier a satisfait ses besoins, il la rende à son propriétaire. Par conséquent, il faut comprendre ici que ce genre d'œuvres sont minimes et variées afin que les gens puissent se concurrencer dans leur accomplissement.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3558